



19 novembre 2012

CHAUFFAGE URBAIN DE CLICHY



La commission de suivi du chauffage urbain
vient d'être suspendue
par décision arbitraire et autoritaire de la Mairie

Notre association réagit avec vous
et organise une réunion

le lundi 19 novembre à 19h
au local commun résidentiel
11 rue Pierre Bérévovoy
(passer sous la voûte entre le N°9 et le N°15)

Ordre du jour :

- Informations récentes - Où en est-on? La baisse annoncée de 20% est-elle effective?
- Notre site - son fonctionnement - vos commentaires
- La pétition en ligne
- Les perspectives d'actions
- Divers



NOS OBJECTIFS POUR LES MOIS A VENIR

- FAIRE ENTÉRINER LES 20% DE BAISSSE DES TARIFS
- FAIRE PARTICIPER LES COPROPRIÉTÉS A LA DÉFENSE DE LEURS INTÉRÊTS
- FAIRE ACCEPTER PAR LA SDCC LA MESURE PHYSIQUE DE LA PUISSANCE SOUSCRITE
- PARTICIPER A LA COMMISSION DE SUIVI
- PRENDRE LA DÉCISION FINALE DE FORMER UN RECOURS AUPRÈS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF



Rappel de l'Assemblée Générale du 07/06/2012

19 novembre 2012

NOS OBJECTIFS POUR LES MOIS A VENIR

PRENDRE LA DÉCISION FINALE DE FORMER UN RECOURS AUPRÈS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

**Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain
de Clichy (CDCC) et autres**

c/

Ville de CLICHY-LA-GARENNE et autre

Dossier n°1205220-3



Rappel de l'Assemblée Générale du 07/06/2012

19 novembre 2012

FAIRE ENTÉRINER LES 20% DE BAISSSE

COURRIER A LA COFELY ET RENCONTRE DE DEUX DIRIGEANTS EN JUILLET

Chauffage urbain de Clichy

Monsieur Grégoire de Chibaz
Directeur Général
SDCC
Tour Pleyel
153 Bd Anacle France
93321 Saint Denis Cedex

du 24 avril 2012

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à notre courrier du 24 avril 2012 à M. Tolot. A l'époque, nous relevions les « problèmes » précitées pour votre société, liés au protocole signé avec la Ville de Clichy le 21 décembre 2011. Aujourd'hui, notre connaissance plus approfondie du dossier et la prise en compte des informations qui nous parviennent des utilisateurs nous permettent d'établir et de compléter nos observations et interrogations. C'est l'objet de ce lettre.

Nous ne revenons que brièvement sur les sujets évoqués dans notre courrier à Monsieur le Maire de Clichy, relatif à la création de la commission de suivi du dossier. Vous devez en avoir été informé.

1. Validité juridique du protocole

Bien qu'« ayant l'adhésion de la chose jugée en dernier ressort entre les parties » la circulaire du 06/04/2011 précise que des concessions réciproques doivent être consenties par les deux parties signataires. Vous comprendrez, par la suite de ce texte, que c'est bien le cas.

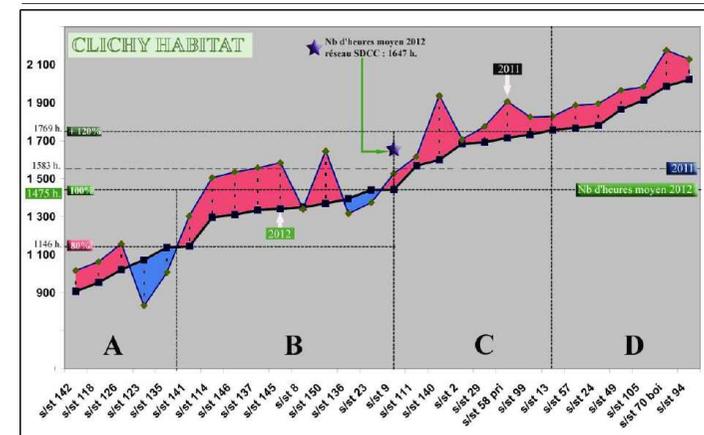
2 - Contentions par les utilisateurs des puissances souscrites

- Décision unilatérale de suppression du droit à l'incorporation du R22 (article 2Aer du cahier des charges) : ce droit tenait compte du paiement depuis 30 ans de cette partie du tarif.
 - Suppression du droit à une mesure contradictoire de la puissance souscrite.
 - Imposition unilatérale d'une nouvelle puissance. Nous vous rappelons que le « contrat / avenant au contrat » nous ne savons toujours pas quel est le terme à employer) n'est pas du domaine d'un accord entre la Ville et le délégataire mais de celui d'une société commerciale avec ses clients. De plus, ces clients bénéficient des protections prévues par la « loi Chatel ».
- Ces rappels ont pour but de vous signaler que certains utilisateurs qui vous ont écrit sur ces sujets attendent une réponse écrite et en un délai décent, comme d'habitude, comme d'habitude.
- L'utilisation du rapport Schaeffer, comme référence à vos choix de nouvelles puissances : le rapport Schaeffer ne peut être utilisé dans ce contexte. Le tableau dont vous avez fait état en réunion de commission de suivi ne fournissant pas d'indications précises. Celui-ci se contente de signaler les plus grossières anomalies par des couleurs couleurs !

CDCC - 143 Bd Jean Jaurès - 92110 Clichy - email : cdcc.92clichy@gmail.com 1

CSF : COURRIER ET ANALYSE ENVOYÉS A CLICHY HABITAT

Les méfaits du protocole !



FAIRE ENTÉRINER LES 20% DE BAISSE

TRACTS D'INFORMATION

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

LA BAISSE DE 20% DES TARIFS DU PROTOCOLE DU 21/12/2011 N'EST QUE LA RECONNAISSANCE PARTIELLE DE TARIFS TROP ÉLEVÉS DEPUIS DES ANNÉES.

Le collectif a écrit, par lettre recommandée en date du 24/04/2012, au directeur général de GDF SUEZ Energie Services. Vous trouverez ci-après des extraits de ce courrier.

Extrait de notre courrier :
 « Le compte d'exploitation prévisionnel 2012 de la SDCC démontre, à l'évidence, que les 20% de baisse tarifaire ne sont que la reconnaissance des tarifs trop élevés. »

Les clichois demandent depuis des années la baisse des tarifs pour les ramener au niveau moyen de ceux pratiqués dans les réseaux de chaleur français.

Le compte d'exploitation prévisionnel 2012, joint au protocole, fournit comme résultats avant impôts un % nettement supérieur aux années 2010 et précédentes (année 2007 montrant même un résultat négatif). Ce résultat est obtenu en intégrant une baisse moyenne de 20% des tarifs.

Remarques :
 - Les clichois ne comprennent pas comment, après cette baisse conséquente du chiffre d'affaires, le résultat final prévisionnel de 2012 s'améliore.
 - Ils se demandent quelles sont les charges, pesant sur les résultats, qui ont été diminuées et quelles sont celles - entre autres celles, contestées comme indues quant à leur montant par la Chambre régionale des comptes - qui ont été « remontées » au niveau de Cofely (voir le N.B.)

N.B. « N'oublions pas que, lors de la réunion publique du 31 mars 2011, les services de la Mairie se faisaient fort, devant une centaine de clichois, d'obliger les « SDCC / Cofely » à restructurer la répartition de leurs charges respectives et d'obtenir, en conséquence, une baisse de 30% des tarifs des utilisateurs. »

POUR LE RESTE, LE PROTOCOLE LÈSE GRAVEMENT LES CLICHOIS

I - TARIFS 2012 :

- 1 - **Encore 20% trop chers par rapport au tarif moyen du MWh**, des réseaux de chauffage urbain français;
- 2 - Créateur d'une **DISCRIMINATION** tarifaire pouvant atteindre 30% entre utilisateurs de la même vapeur (voir au verso).

II - PERTES DE CHALEUR :

- 1 - Le protocole antérieur pour 20 ans : les pertes de chaleur de 16% du réseau, dues au mauvais entretien de celui-ci, dénoncé par la Chambre régionale des comptes. Ces pertes sont supportées par les utilisateurs clichois dans leurs factures. Le protocole permet, de plus, de s'abstenir de cette remise en état.
- 2 - Les pertes liées au LEM Levallois - reconnues explicitement par le communiqué de presse de la mairie et par l'intervention de M. le Maire - sont toujours supportées presque intégralement par les clichois (3% / 16%).
- 3 - Et encore plus étonnant, en 2015 : même après la séparation du réseau clichois du LEM, aucune diminution de tarifs pour les utilisateurs clichois. C'est la SDCC qui « empêche » de tels gains supplémentaires.

III - DURÉE DE LA DÉLÉGATION : au lieu de s'arrêter en 2014, ce qui aurait ouvert la possibilité d'une remise en concurrence bénéfique aux clichois, la délégation est prolongée jusqu'en 2032. Soit 20 ans au total.

Tout utilisateur pénalisé, par les conséquences du protocole, le sera POUR 20 ANS (voir au verso).

IV - INDEMNITÉS :

- 1 - Demande de l'OP HLM, devant le tribunal, de 27,750 millions d'€. **Résultat : 2 millions d'€, soit 70% des indemnités demandées**
- 2 - Préjudice de la mairie (locaux municipaux) évalué à 19 millions. **Résultat : zéro euro.**
- 3 - Préjudice des autres utilisateurs clichois, évalué à plus de 30 millions d'€. **Résultat : zéro euro.**

N.B. aux copropriétaires : les certificats d'économie d'énergie, CEE, ne sont pas des indemnités mais des droits liés aux équipements permettant des économies d'énergie. Suite à notre réaction, lors du projet initial de protocole, ces droits ont été reconnus à tous les clichois. Nous pourrions voir avec vos syndicats ou comités syndicaux si vous êtes concernés.

Contact et adhésion : CDCC 143 Bd. Jean Jaurès - 92110 Clichy - email : edcc.92clichy@gmail.com

Accueil Le Collectif J'adhère Nous écrire

Collectif de défense des utilisateurs du chauffage urbain de Clichy

Les acteurs Notre communication Nos analyses Rapports & doc. admin. Presse & sites

SDCC & Cofely

La baisse de 20% des tarifs

Publié le 16 octobre 2012 par lecollectif

Elle n'est que la reconnaissance, partielle, des tarifs trop élevés, pratiqués depuis des années.

I - Question : comment peut-on comprendre qu'une baisse tarifaire de 20% puisse être associée à une augmentation des résultats avant impôts ?

Le protocole fait état d'une baisse de 20% sur le tarif moyen d'avril 2011. Nous reviendrons dans un autre article sur la réalité de cette baisse.

Dans l'immédiat, intéressons-nous à l'affirmation ci-dessus.

de bon sens : habituellement, les sociétés qui subissent une baisse de leur chiffre d'affaires de manière aussi importante voient leurs résultats annuels chuter de manière plus ou moins importante mais jamais augmenter. Or que montre le compte d'exploitation prévisionnel 2012 de la SDCC ? **Un résultat avant impôts de 1,8% du chiffre d'affaires H.T. contre des résultats de 0,4% en 2010, 2,2% en 2009 et -0,5% en 2008.**

Signez la pétition !

Articles récents

- Le rapport 2011 du délégataire du chauffage urbain clichois

cdcc92.org

Rappel de l'Assemblée Générale du 07/06/2012

19 novembre 2012

FAIRE ENTÉRINER LES 20% DE BAISSSE

Le rapport 2011 du délégataire du chauffage urbain clichois

Publié le 16 novembre 2012 par lécollectif

Une mine de renseignements et de découvertes.



Lors d'un précédent article, nous nous posions la question suivante : « Comment peut-on comprendre qu'une baisse tarifaire de 20% puisse être associée à une augmentation des résultats avant impôts ? »

La réponse est évidente... quand on accède au rapport 2011 du délégataire et que l'on compare les données du rapport avec le compte de résultat prévisionnel 2012 fourni par le protocole du 21 décembre 2011. En réalité cette comparaison ne fait

cdcc92.org

Cette comparaison montre à l'évidence :

- que les services de la mairie avaient parfaitement raison d'annoncer 30% de baisse des tarifs et 30% de remboursement des trop-perçus.
- que les clichois ont eu, et ont encore, raison dans leurs demandes de nouvelle baisse des tarifs et de remboursement de sommes dont ils ont été spoliés depuis des années.

SDCC 2011	Prévis. 2012		2 011	
	TOTAL	%	Production	Distribution
CA HT R1	7 078 840	66,7%		9 861 872
CA HT R21	2 064 878	24,1%		2 472 316
CA HT R22	1 155 822	9,1%		304 416
CA HT Travaux	11 899 440	100,0%		12 638 604
PRODUITS NETS	11 899 440	100%		12 750 502
Achats GAZ	2 876 000		3 755 463	3 755 463
Transfert Fourni	111 000		37 119	37 119
Achats production	2 987 000	35,9%	3 792 582	3 792 582
Achats CPCU	4 773 900	40,1%	3 275 473	3 275 473
EDU (Energie)	7 769 900	65,9%	7 068 055	7 068 055
Charges quotas Cop			368 250	368 250
Produits quotas Cop			-291 441	-291 441
Quotas Cop			76 809	76 809
Amortissements U15			153 259	239 440
Amortissements U16			103 863	673 863
TOTAL AMORT.	1 107 382		257 122	913 303
Charges d'emprunts			1 748	3 550
Frais financiers / cpte courant			21 694	42 745
Charges financières "R"	72 900		23 802	46 295
Redevance Ville	50 000	-42,1%	85 261	236 297
Charges Réseaux (A+B+C)	1 319 200	-74,2%	347 244	1 637 300
Dépenses PS			70 637	1 382 999
Dépenses GER			223 478	1 489 849
Dépenses GER			368 435	1 439 200
TOTAL P.S.	900 000	-41,9%	1 013 603	1 548 488
Sous-traitance	100 000	-47,4%	129 632	680 391
Main d'œuvre	329 000	-18,8%	416 037	416 037
Car et traitement	12 000		3 260	13 327
Electricité	43 000		65 326	27 989
Outillage & matériel	15 000		5 032	16 215
Consigne, Imp. & séjours	25 000		23 465	17 688
Assurances	60 000		23 905	16 162
Honor. & frais contrôle			22 879	16 289
Indes & séjours			43 687	13 776
Véhicules			0	0
Travaux			0	37 871
Convention d'exploitation	596 000			
FRANCS DÉBILITÉS	1 168 600	-43,3%	742 011	862 440
Impôts & taxes	76 000			102 681
Autres amortissements	0			0
Autres remboursements	79 000		48 033	54 024
PRIS OPÉRATIONNELS	1 254 000	-30,7%	792 240	896 972

- Redevance payée à la Ville par la SDCC :
2012 : 50 000€
2011 : 298 748€ soit 2012 / 2011 = - 249 K€
2010 : 330 806€ soit 2012 / 2010 = - 280 K€

**PERTES POUR LA VILLE :
250 K€/AN (20 ANS)**

- Dépenses GER : « travaux de maintenance - Gros Entretien Renouvellement - qui sont Réalisés par des entreprises extérieures quand leur technicité ou leur moyen de mise en œuvre dépasse ceux du Personnel affecté à l'exploitation ».
2012 : 900 000€
2011 : 1 548 481€ soit 2012 / 2011 = - 42%
2010 : 1 830 121€ soit 2012 / 2010 = - 51%
QUESTION : comment une telle chute des travaux de G.E.R. peut-elle s'expliquer ? Les sommes des années précédentes étaient-elles surdimensionnées (voir le rapport de la CRC page suivante) ou est-ce le contraire en 2012 ?



Rappel de l'Assemblée Générale du 07/06/2012

19 novembre 2012

FAIRE ENTÉRINER LES 20% DE BAISSSE

« Rien ne peut garantir qu'Elyo facture ses prestations au meilleur prix à sa filiale SDCC, les charges de celle-ci peuvent s'en trouver alourdies, par exemple, les montants de travaux de « gros entretien renouvellement » (GER) sur le domaine concédé. ». CRC page 48/54

cdcc92.org

2 (SUITE)

Rapport de la CRC, page 48/54

« En revanche, dès lors que rien ne peut garantir qu'Elyo (ex INES, ex CGCD) facture ses prestations au « meilleur prix » à sa filiale SDCC, les charges de celle-ci peuvent s'en trouver alourdies, par exemple, les montants de travaux de « gros entretien renouvellement » (GER) sur le domaine concédé.

... Avec la SDCC, sa filiale à 100 %, le groupe Elyo-Suez a organisé un système fermé de liens réciproques : d'un côté, la CPCU (contrôlé par Elyo à 65 %), fournisseur indispensable de la SDCC, de l'autre le LEM, que la SDCC doit desservir en priorité. Au milieu, le territoire de Clichy avec la SDCC, dont Elyo-Suez est, à la fois, le fournisseur et le prestataire obligé pour ses travaux, et un cocontractant très important des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux secondaires des abonnés, lesquels sont alimentés en chaleur « primaire » par la SDCC. »

LA CRC L'AVAIT ÉCRIT

3

CRC page 47/54 : 3.3.2. Les marchés du délégataire : une absence critiquable de mise en concurrence

« L'examen des documents comptables montre que de multiples travaux effectués par la SDCC sur le domaine concédé sont commandés et réalisés de gré à gré par sa maison-mère Elyo-Suez, sans aucune mise en concurrence. Ainsi, dans le rapport annuel de la SDCC pour 2007, dans le tableau des « Investissements 2007 », sur un total TTC de 1,7 M€, Elyo-Suez en a directement réalisés, sans appel d'offres, pour près de 900 000 €, soit environ 60 %. Ces travaux sur les domaines concédés peuvent constituer une grande source de bénéfices pour le groupe Elyo (ex INES), dans la mesure où ils lui sont commandés directement de gré à gré, par ses filiales en Île-de-France, dont la SDCC, sans appels d'offres, ni mise en concurrence. »

« L'examen des documents comptables montre que de multiples travaux effectués par la SDCC sur le domaine concédé sont commandés et réalisés de gré à gré par sa maison-mère Elyo-Suez, sans aucune mise en concurrence... »

CRC page 47/54



FAIRE ENTÉRINER LES 20% DE BAISSE

Le compte d'exploitation 2012 démontre la justesse des remarques de la CRC : les clichois supportaient des charges indues.

✦ Est supportée par le réseau clichois. Celui-ci compense lesdites pertes à travers des charges - GER, frais directs et frais généraux - surdimensionnées.

- Le compte d'exploitation révisé 2012 du réseau clichois démontre une baisse des charges de 1,4 million d'€ de 2012/2011.

A savoir :

✦ Une baisse de 650 K€ des Charges Entretien Réparations (G.E.R.)

✦ Une baisse de 750 K€ des Charges frais directs et frais généraux

Soit un total de 1 400 K€.



FAIRE ENTÉRINER LES 20% DE BAISSSE

**Baisse des charges de 1,4 million d'€
de 2012 / 2011**

cdcc92.org



**RECONNAISSANCE – PARTIELLE - DE TARIFS
TROP ÉLEVÉS DEPUIS DES ANNÉES**

**RECONNAISSANCE DES TROP-PERCUS DEPUIS
DES ANNÉES**



**POURQUOI LA MAIRIE - APRÈS AVOIR ANNONCÉ
OBTENIR 30% DE BAISSSE ET DE REMBOURSEMENT -
A-T-ELLE SIGNÉ LE PROTOCOLE ?**





Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

**FAIRE PARTICIPER LES COPROPRIÉTÉS
A LA DÉFENSE DE LEURS INTÉRÊTS**

1

**FAIRE ACCEPTER LA MESURE PHYSIQUE
DE LA PUISSANCE SOUSCRITE**

2



PLUSIEURS ACTIONS EN COURS AVEC DES COPROPRIÉTÉS

1

**UNE ACTION RÉUSSIE : 35% DE BAISSÉ DE LA PUISSANCE
SOUSCRITE**

2

DES ACTIONS DE « MESURE » PRÉVUES POUR CET HIVER

Les actions du Collectif depuis juin 2012

19 novembre 2012

PARTICIPER A LA COMMISSION DE SUIVI

- Votée le 21 décembre 2011
- Deux réunions préparatoires fin juin 2012

- Réunion du 18 octobre 2012 :
la commission est suspendue !

cdcc92.org

La Commission de suivi du chauffage urbain

Publié le 9 novembre 2012 par lecollectif

La « Commission suspendue » : une innovation cliché.

Pour mieux cacher la fièvre, on casse le thermomètre.



La commission de suivi du chauffage urbain n'ira pas rejoindre la longue liste des commissions *Théodule* de Clichy. Elle a été promue à l'ordre honorifique des commissions suspendues !

Dix mois de balbutiement ou d'errance pour en arriver là.

Dix mois entre le vote du Conseil municipal approuvant unanimement sa création et la suspension arbitraire.

Dans un premier temps, un silence complet entre le 21 décembre 2011 – date de la création de la Commission lors du vote du protocole entre la Ville et la SDCC par le conseil municipal – et fin juin 2012, dates de deux réunions préparatoires.

Dans un second temps, plus rien avant le 18 octobre 2012.

Est-ce là la manifestation ou la marque de la volonté impérieuse de remplir les obligations inscrites – dans le marbre – lors du vote du protocole ?

PARTICIPER A LA COMMISSION DE SUIVI



Communiqué de presse de Jean-Pierre Auffret,
1^{er} adjoint au Maire

Clichy, le 18 octobre 2012

Suspension des travaux de la commission de suivi de
l'évolution de la concession du réseau de chaleur installée par
le protocole d'accord transactionnel entre la ville et SDCC
(déléguataire du réseau de chaleur)

1



UBU

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

M. Gilles Catoire
Maire de Clichy
8, Bd Jean Jaurès
92 110 Clichy

2

Lettre recommandée avec AR

Clichy, le 21 octobre 2012

Objet : Communiqué de presse du 18 octobre de J.P. AUFFRET :

Monsieur le Maire,
Apparu le 18 octobre sur le site internet de la mairie, le communiqué de presse qui a suivi la réunion préparatoire à la « commission de suivi de l'évolution de la concession du réseau de chaleur » avait disparu le 20 octobre. Que s'est-il passé entre temps ? M. Auffret s'est-il aperçu qu'il s'était engagé dans une mauvaise voie ? Nous pensons que - oui - et expliquerons pourquoi dans l'Annexe jointe.

cdcc92.org

2

V – La vraie raison de la suspension de la commission :

La vraie raison de cette suspension a déjà été évoquée lors de notre précédent article. En outre, le règlement intérieur prévoyait que « les membres titulaires de la Commission peuvent solliciter de la Ville toutes les informations utiles à la préparation des travaux de la Commission ».

Plus facile à écrire qu'à accepter quand la commission ne veut pas ressembler à une nouvelle commission *Théodule* : les questions précises nécessitent des réponses précises et c'est bien embarrassant. Donc on casse le thermomètre pour cacher la fièvre.

LES ENJEUX

FAIRE ACCEPTER DÉFINITIVEMENT LES 20% COME UN DROIT

REFUSER LA DISCRIMINATION TARIFAIRE

OBTENIR UNE BAISSSE COMPLÉMENTAIRE DE 30%

FAIRE ADMETTRE PAR LA MAIRIE QUE LE PROTOCOLE DOIT ÊTRE CONFIRMÉ, QUANT A SA VALIDITÉ, PAR UN JUGE

FAIRE ADMETTRE PAR LA MAIRIE QUE LES TROP-PERCUS DOIVENT ÊTRE REMBOURSÉS PAR LA SDCC

SINON FAIRE ABOUTIR CES OBJECTIFS PAR LE TRIBUNAL ADMISTRATIF

LES ENJEUX

FAIRE ACCEPTER DÉFINITIVEMENT LES 20% COMME UN DROIT

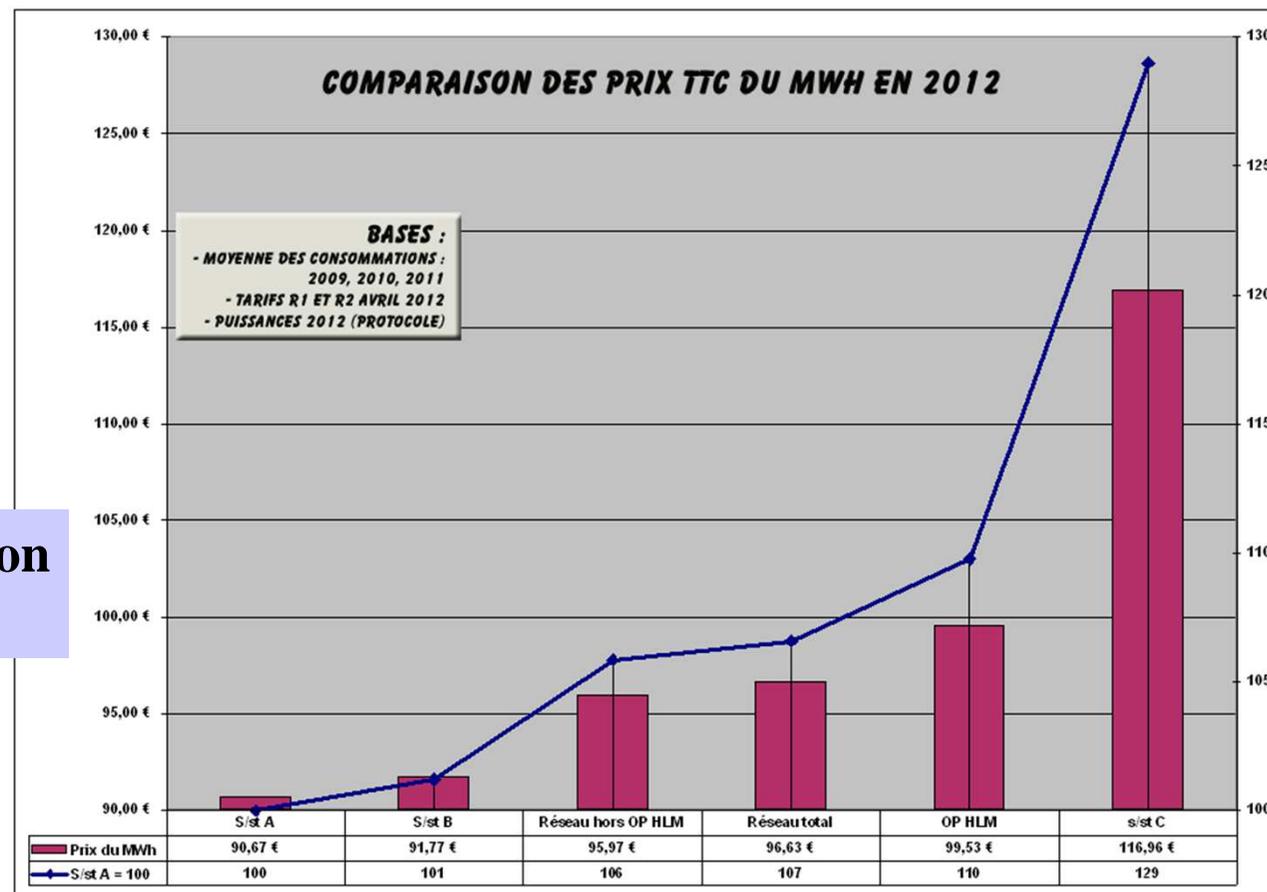
LA DÉMONSTRATION DE CE DROIT A ÉTÉ FAITE DANS LES VISUELS PRÉCÉDENTS

The screenshot shows the website's header with navigation links: Accueil, Le Collectif, J'adhère, Nous écrire. The main navigation bar includes: Les acteurs, Notre communication, Nos analyses, Rapports & doc. admin, Presse & sites, and SDCC & Cotely. The article title is "La baisse de 20% des tarifs", published on 16 October 2012. The text states: "Elle n'est que la reconnaissance, partielle, des tarifs trop élevés, pratiqués depuis des années." A question is posed: "I - Question : comment peut-on comprendre qu'une baisse tarifaire de 20% puisse être associée à une augmentation des résultats avant impôts ?". A bar chart shows the evolution of the operating account results from 2008 to 2012. A note at the bottom states: "Remarque de bon sens : habituellement, les sociétés qui subissent une chute de leur chiffre d'affaires de manière aussi importante voient leurs résultats annuels chuter de manière plus ou moins importante mais jamais augmenter. Or que montre le compte d'exploitation prévisionnel 2012 de la SDCC ? Un résultat avant impôts de 1,8% du chiffre d'affaires H.T. contre des résultats de 0,4% en 2010, 2,2% en 2009 et -0,5% en 2008." The page also features a "Signez la pétition !" button and a "Abonnez-vous!" section.

LES ENJEUX

REFUSER LA DISCRIMINATION TARIFAIRE

Cette discrimination durera 20 ans !



LES ENJEUX

OBTENIR UNE BAISSÉ COMPLÉMENTAIRE DE 30%

COMPARAISON

1- Clichy, **protocole avril 2011**, prix du MWh : 90.60€ TTC

2 - Compiègne, **avril 2011**, prix du MWh : 63,54€ TTC

3 – SOIT UNE DIFFÉRENCE DE 30%

L'ENJEU FINANCIER - ANNUEL - EST DE 300€ PAR APPARTEMENT!

LES ENJEUX

OBTENIR UNE BAISSÉ COMPLÉMENTAIRE DE 30%

POUR CELA, IL FAUT, EN PARTICULIER :

- **SUPPRIMER AU MAXIMUM LES PERTES RÉSEAU : 16,3%**
- **SUPPRIMER LES IMPUTATIONS DE CHARGES « NÉBULEUSES »**
Exemples :
 - . les 590 K€ de « Convention d'exploitation »,
 - . les charges de GER abusives,
 - . Etc. (voir le rapport de la CRC !)
- **SUPPRIMER DÈS MAINTENANT LES CHARGES LIÉES AU LEM**
- **REDONNER AUX SOUS-STATIONS CONCERNÉES LEUR EXONÉRATION DE R2.2**
- **ÉTABLIR LA RÉALITÉ PHYSIQUE DES PUISSANCES SOUSCRITES**

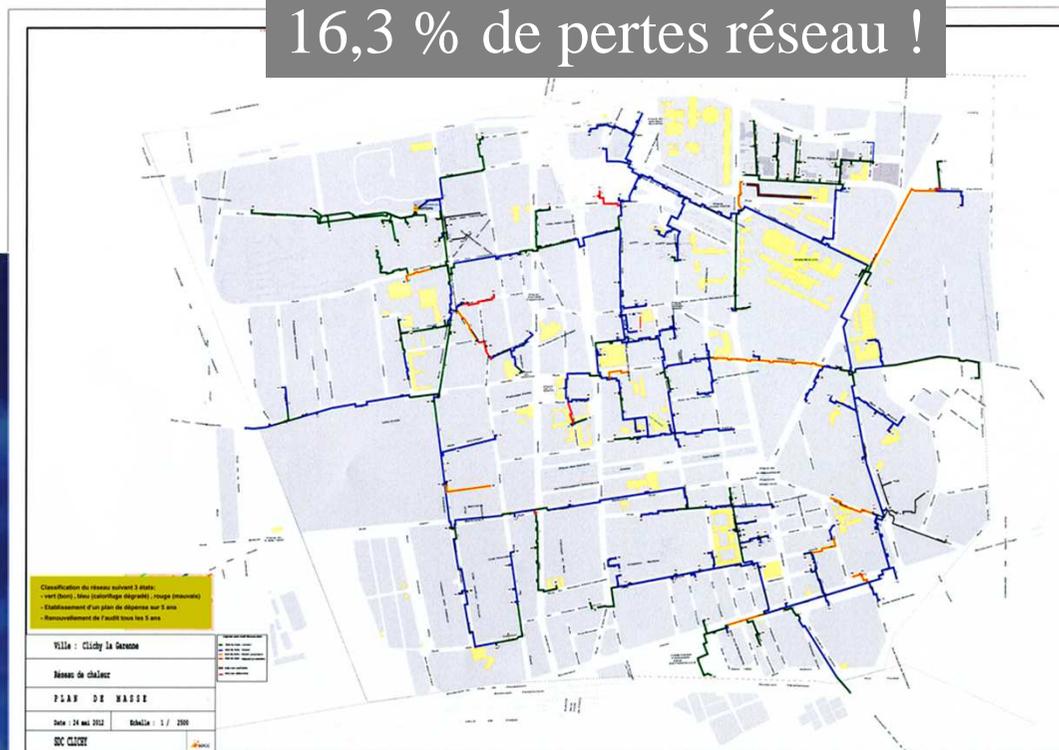
LES ENJEUX

SUPPRIMER AU MAXIMUM LES PERTES RÉSEAU

ET VOICI LE
RÉSULTAT



16,3 % de pertes réseau !



LES ENJEUX

OBTENIR DE LA MAIRIE QU'ELLE DÉFENDE SES ADMINISTRÉS



1 - FAIRE ADMETTRE - PAR LA MAIRIE - QUE LE PROTOCOLE DOIT ÊTRE CONFIRMÉ, QUANT A SA VALIDITÉ, PAR UN JUGE

2 - FAIRE ADMETTRE PAR LA MAIRIE QUE LES TROP-PERCUS DOIVENT ÊTRE REMBOURSÉS PAR LA SDCC

3 - SINON FAIRE ABOUTIR CES OBJECTIFS PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Courriers à venir



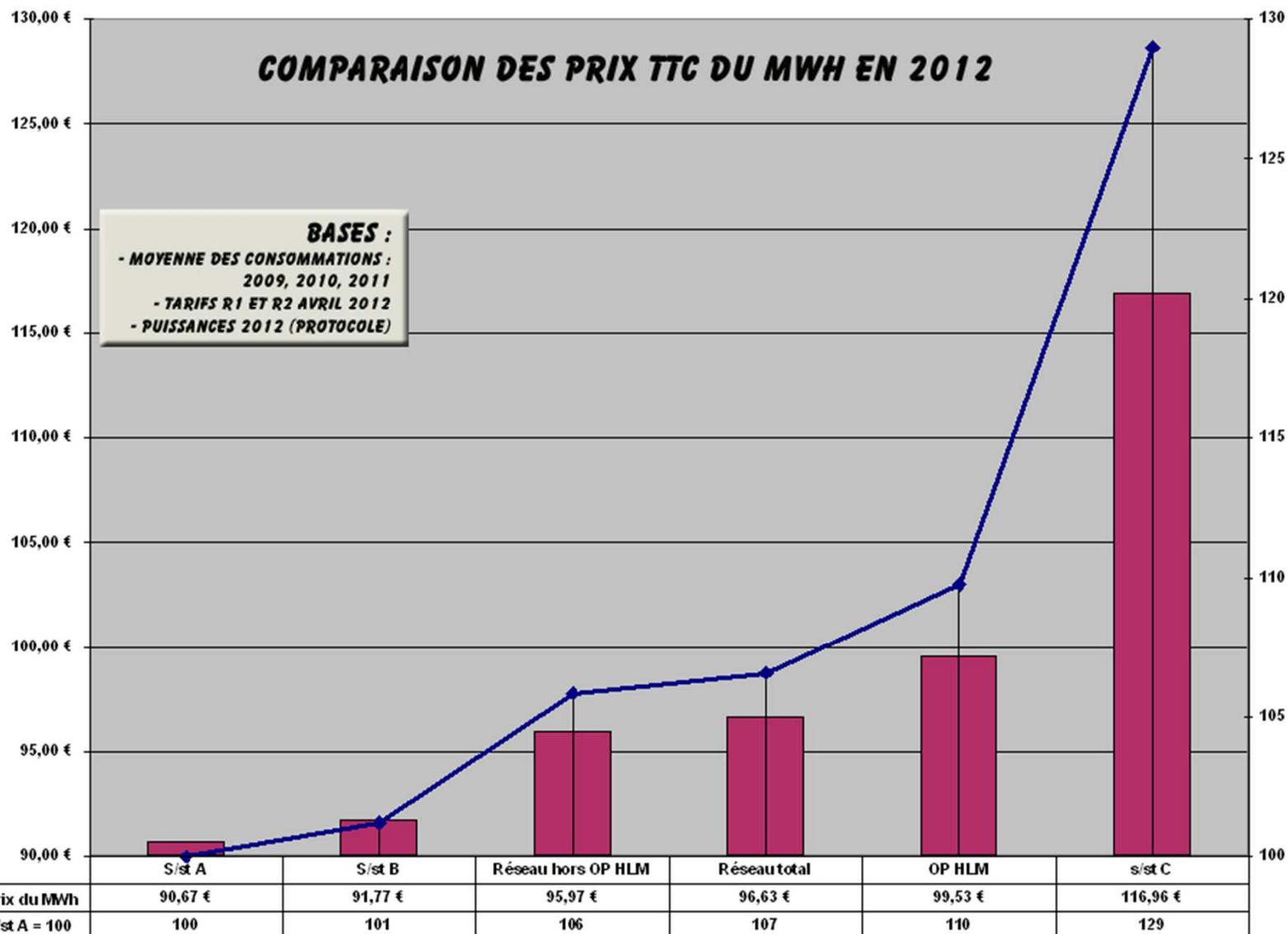
Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

NOUS ALLONS JOUER COLLECTIF



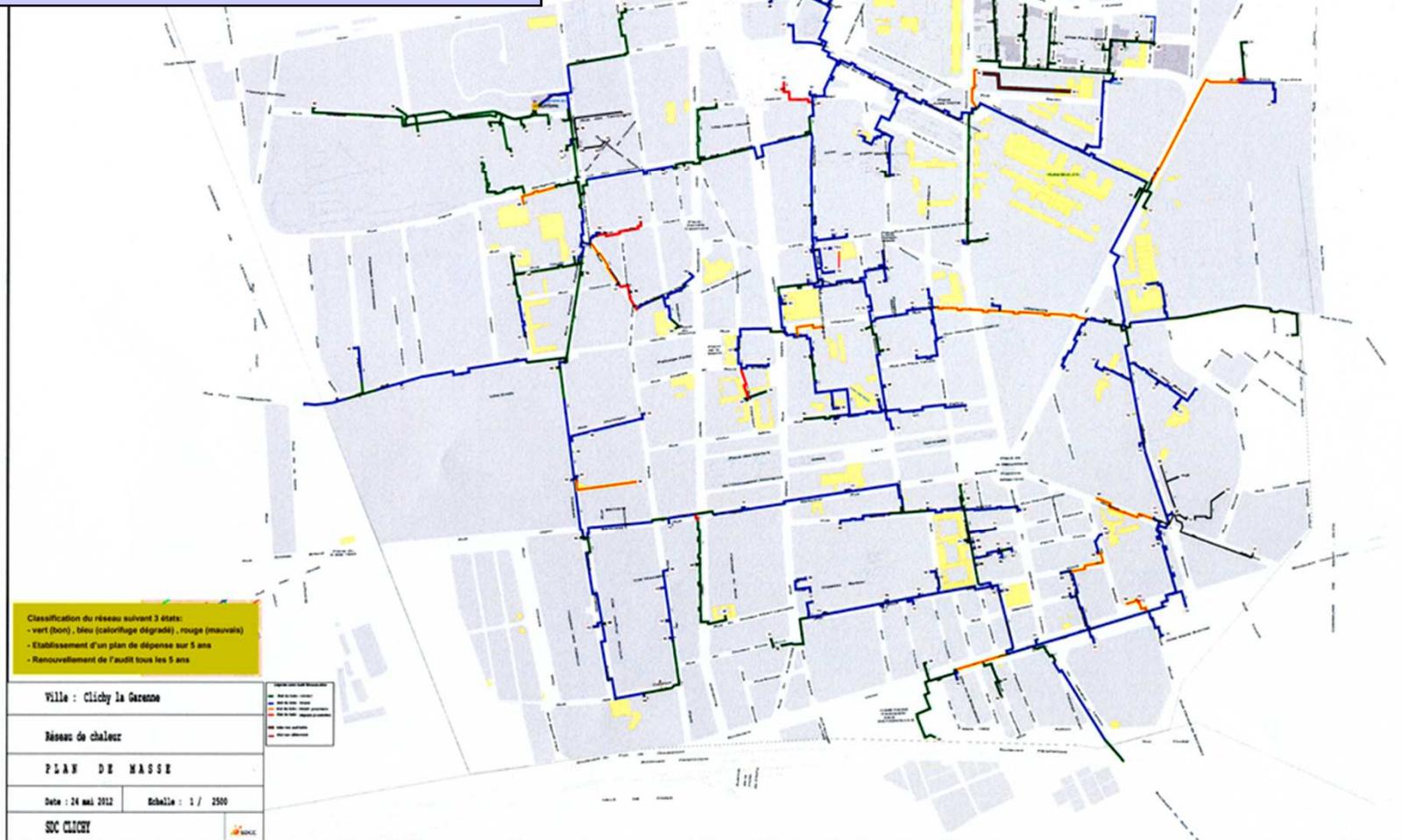
Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

COMPARAISON DES PRIX TTC DU MWH EN 2012



VERT : BON
BLEU : CALORIFUGAGE DÉGRADÉ
ROUGE : MAUVAIS

Classification du réseau



Les actions du Collectif depuis juin 2012

19 novembre 2012

FAIRE ACCEPTER LA SUPPRESSION DES CHARGES - LIÉES AU LEM (LEVALLOIS) - SUPPORTÉES PAR LES CLICHOIS



Communiqué de presse

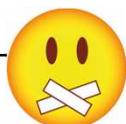
Clichy, le 21 décembre 2011

Le Conseil Municipal adopte, sans aucune opposition, le protocole d'accord transactionnel entre Clichy et le



**Passons sur le mensonge
quant à l'adoption « sans
aucune opposition.. ».**
(Voir les films sur notre site)

➤ *Une déconnexion du réseau de Clichy d'avec celui de Levallois dès 2015, facteur de réduction importante des pertes réseaux*



Et encore plus étonnant, en 2015 : même après la séparation du réseau clicheois du LEM, aucune diminution de tarifs pour les utilisateurs clicheois. C'est la SDCC qui « empoche » seule ces gains supplémentaires.

**ACTION A VENIR
PROCHAINEMENT**